

LEADER 2014-2020 – GAL Loire en Layon

PILIER TRANSITION ENERGETIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Action n°2 : PRESERVER ET VALORISER LES RICHESSES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Références aux orientations stratégiques de la candidature :

Axe 3 / Aménager en préservant les ressources naturelles - Enjeu 3.2 / *Œuvrer au maintien de la biodiversité et préserver la trame verte et bleue*

Axe 1 / Affirmer le développement économique du territoire - Enjeu 1.5 / *Poursuivre le développement d'un tourisme de qualité (durable)*

L'objectif de base de la Trame Verte et Bleue, élaborée dans le cadre des SCOT, est bien d'enrayer la perte de biodiversité en contribuant à préserver ou restaurer des continuités écologiques entre les milieux naturels identifiés. De ce fait, il s'agit bien de diminuer la vulnérabilité des écosystèmes et des habitats naturels, de préserver leur capacité d'adaptation et surtout de diminuer leur fragmentation.

Le territoire du Pays de Loire en Layon offre une grande richesse écologique. Le Layon et la Loire constituent des couloirs écologiques majeurs du territoire. Mais cet environnement naturel est soumis à une pression urbaine et agricole constante. La qualité des eaux superficielles est moyenne à très mauvaise sur l'ensemble des cours d'eaux du territoire. L'objectif est de préciser et préserver les réservoirs et les corridors écologiques identifiés dans la TVB du SCOT du territoire et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire.

Complémentaire, la préservation du patrimoine naturel s'accompagne d'une volonté d'ouvrir et de faire découvrir ces espaces au public. La protection et l'entretien de ces richesses contribuent à l'attractivité touristique et à la sensibilisation du grand public.

Depuis quelques années, le Pays a travaillé sur sa stratégie touristique en se positionnant comme une destination « nature et gastronomie ». La Vallée du Layon est labellisée Vignobles et Découverte, grâce à un réseau d'acteurs et de sites s'impliquant dans l'oenotourisme, et s'organise autour d'activités de pleine nature.

Le Pays recèle une multitude d'espaces naturels et de points de vue offrant des panoramas exceptionnels. Ce territoire, où la main de l'homme par ses activités (viticole, agricole, pastorale, chaudière, minière...) a généré une diversité d'habitats naturels, héberge une faune et une flore insoupçonnées (exemple de la Réserve naturelle régionale des Coteaux du Pont Barré). Le développement et l'appui d'un réseau d'espaces naturels dédiés à l'interprétation de cette nature sensible permettrait de générer un attrait touristique complémentaire aux approches actuelles.

Il s'agit d'amplifier la structuration d'un tourisme de nature valorisant encore plus les richesses écologiques caractéristiques et identitaires du territoire.

Objectifs opérationnels

- Assurer la déclinaison opérationnelle et le respect de la TVB
- Préciser en local et de façon partagée les réservoirs et corridors écologiques, dans le cadre de démarches intercommunales
- Valoriser la fonction sociale et économique des espaces naturels remarquables par des aménagements

touristiques compatibles avec la sensibilité des milieux

- Mettre en valeur, dans une dynamique de réseau, les sites écologiques et paysagers remarquables et les intégrer dans les circuits touristiques

Effets attendus

Préservation et restauration de continuités écologiques

Intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme locaux

Meilleure connaissance des milieux naturels

Développement de nouveaux marchés, de nouveaux produits ou services

Développement de pratiques respectueuses de l'environnement

2. TYPES D'OPERATIONS ELIGIBLES

- Conseil et accompagnement des collectivités dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement
- Travaux découlant de l'accompagnement des collectivités (préservation, remise en état et création des continuités écologiques)
- Etudes préalables sur les conditions d'ouverture au public des espaces naturels au regard de leur sensibilité,
- Mise en public de sites naturels remarquables par des aménagements respectueux
- Création de circuits touristiques valorisant les sites écologiques et paysagers remarquables : itinéraires vélo, pédestres, équestres, commercialisation de séjours à thème
- Animations/événementiels valorisant le patrimoine naturel

3. COUTS ELIGIBLES

Dépenses Immatérielles :

- Prestation de services (étude, intervenant, conférencier)
- Frais de communication : frais de création, frais d'impression, frais de diffusion (prestation ou dépense réelle de personnel)
- Frais directs de personnel (salaires, gratifications, charges sociales liées, traitements accessoires et avantages)
- Coût indirects liés à l'opération (frais administratifs) : application du taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles
- Dépenses directes de déplacement, de restauration, d'hébergement (dépenses réelles ou forfaitaires)
- Frais directs de conseil, d'expertise juridique, technique et financière, honoraires de tenue et de certification de la comptabilité du bénéficiaire
- Frais directs de location
- Dépenses liées à la publicité relevant de l'obligation européenne
- La TVA et autres taxes non récupérables liées à l'opération

Dépenses matérielles :

- Equipements (achat de matériels, fournitures, mobiliers) et travaux liés à la sensibilisation et à la mise en public de sites,
- Travaux de préservation, remise en état et création de continuités

4. BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Collectivités territoriales, établissements publics, organismes consulaires, associations loi 1901, syndicats professionnels.

5. PRINCIPES DE SELECTION

Un comité technique sera consulté pour évaluer les dossiers en amont du comité de programmation.

Une grille d'évaluation sera adoptée par le comité de programmation. Elle constituera un élément d'analyse et de choix pour le comité de programmation. Elle permettra de se donner une base commune pour évaluer avec :

- des critères communs et partagés par les membres du comité de programmation
- des critères d'évaluation connus des porteurs de projet
- l'évaluation des projets est réalisée par l'ensemble des membres du comité de programmation.

Cette grille comprendra a minima les critères transversaux suivants : dimension territoriale, partenariale, expérimentale. Un avis d'opportunité du comité de programmation pourra être formulé pour des dossiers en cours de montage.

Les maîtres d'ouvrage sollicitant un financement dans le cadre du programme Leader seront invités à présenter leur projet en séance du comité de programmation.

6. MODALITES DE FINANCEMENTS

Montant de l'enveloppe FEADER : 150 000 €

Taux d'aide publique maximum (sous réserve du régime d'Etat applicable): 100 %

Montant minimum de FEADER : 5 000 €

Montant maximum de FEADER : 20 000 €

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve de la réglementation européenne et nationale relatives aux régimes d'aide d'état et à l'obligation d'autofinancement minimum du maître d'ouvrage public.

7. LIGNES DE PARTAGE INTERFONDS ET LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS

➤ Lignes de partage interfonds

Les projets conformes aux conditions d'éligibilité et de financement des autres fonds européens (FEADER hors Leader, FEDER, FSE) ne pourront être financés par le FEADER via le programme Leader.

Il s'agit notamment :

- des actions de soutien au réseau des espaces protégés (PO régional FEDER-FSE 2014-2020)
- des actions relevant des mesures agroenvironnementales et climatiques (PDRR FEADER 2014-2020)

➤ Régimes d'aides d'Etat

- Règlement général d'exemption de la Commission n°651/2014
- Régime cadre exempté relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour 2014-2020 SA.40206
- Régime cadre exempté relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020 SA.40405
- Règlement (UE) de minimis général (ou de minimis entreprises) N°1407/2013

➤ Articles L 1111-9 et L 1111-10 du CGCT

➤ Réglementation nationale relative au droit de la commande publique

8. SUIVI

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets soutenus

Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien

Nombre de km d'itinéraires créés

Nombre de sites ouverts au public ou valorisés

Nombre de participants aux actions d'animation

Indicateurs de résultats

Nombre d'emplois créés

Nombre d'emplois maintenus